



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE
Centre du Service National et de la Jeunesse en Nouvelle-Calédonie

RECENSEMENT 2021

FILLES ET GARÇONS

DE NATIONALITE FRANÇAISE

nés en 2005

VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE
RECENSER A 16 ANS

Il vous suffit de vous présenter à la mairie de votre domicile avec les pièces suivantes : - votre carte nationale d'identité ou votre passeport,
- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile (conseillé).

Un de vos parents peut effectuer cette démarche pour vous.

Une attestation de recensement* vous sera alors remise.

* Ce document permet de justifier de votre situation au regard des obligations du service national pour les examens à 16 ans et 17 ans (jusqu'à la JDC ex JAPD).

Les jeunes gens de plus de 16 ans nés avant 2005 peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant également à la mairie de leur domicile dans les conditions décrites ci-dessus.

Vous participerez ensuite à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), à l'issue de laquelle vous recevrez un **certificat de participation**.

Ce certificat est **obligatoire de 18 à 25 ans** pour la constitution d'un dossier d'inscription aux **examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique** (CAP, Brevets, BAC, Concours administratifs, Permis de conduire...).

Pour toute information complémentaire, adressez-vous au Centre du Service National et de la Jeunesse en Nouvelle-Calédonie (CSNJ-NC) :

Caserne Gally-Passebosc - BP 38 - 98843 NOUMEA CEDEX ☎ : 29 28 78
Internet : majdc.fr - mél : csn-nouvelle-caledonie.contact.fct@defense.gouv.fr